

Faire un deuxième MASTER II

Par **jujuriste**, le **04/05/2020** à **23:41**

Bonjour ,

J'ai atterri sur ce site par une recherche google et je me rends compte qu'il est bien fourni et que ce fut un gâchi pour moi de ne l'avoir pas connu durant mes études. bref.

Je m'appelle JULIE, je suis diplômée d'une faculté de droit Master II carrières publiques obtenu en 2018 formation qui j'avoue bien que mentionné comme étant un master recherche avait plus une dominante à la formation des concours en dehors bien sur des cours généraux de droit public.

N'ayant pas eu une inscription en thèse, j'ai décidé de recherche du boulot sauf que depuis 2018, je ne trouve pas forcément et mes entretiens se soldent généralement par un échec car les recruteurs (collectivités) se rendent compte que je n'ai pas véritablement de connaissances en droit de la commande publique. eh oui dans mon master II nous n'avons pas vu la commande publique et autre , les cours étaient purement du droit constitutionnel, droit administratif, droit de l'UE et droit international : théorie pure .

Devant, ce constat répété et unanime de la part des recruteurs, j'ai décidé de refaire un second Master II en droit public des affaires ou droit des contrats publiques afin de compléter ma formation de généraliste par cet aspect qui manque à mon arc. Cependant de 2018 à 2020 deux ans que je n'ai pas été scolarisée.

Pensez-vous que cela puisse m'être défavorable si je souhaite postuler dans des Master II de droit public des affaires, droit des contrats ou collectivités ? Je précise que durant ces deux ans, j'ai pu effectuée quelques petits cdd en tant qu'assistante de justice au sein du tribunal de ma ville, ensuite chargée d'enseignement de droit dans une école professionnelle (j'enseignais le droit) mais ce que je veux vraiment c'est travailler comme juriste dans mon domaine , juriste au sein des collectivités.

Merci pour vos avis

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **09:33**

Bonjour

Vous n'êtes ni la première ni la dernière à avoir connaissance du forum de façon tardive, mais maintenant que vous y êtes, d'abord bienvenue, et surtout n'hésitez pas, la communauté se

fera un plaisir de vous aider, et sera ravie de recevoir quelques conseils et retours d'expériences de votre part !!

Si votre constat est avéré, que les recruteurs vous laissent sur le carreau à cause de votre formation, et que vous n'êtes pas à un an près... ne réfléchissez pas !

Candidatez dès cette année avant que la réforme de sélection en Master ne reporte les sélections de M1 vers M2 à L3 vers le Master complet (1&2).

Votre formation vous donne un niveau correct pour postuler en M2, d'autant plus que vous avez des expériences de terrain ce qui doit être valorisé quand on sait à quel point il peut être difficile de trouver ce genre de job/stage.

Vous êtes en plein dans les ouvertures des candidatures, alors foncez, certaines formations clôturant plus tôt que d'autres !

Bonne continuation !

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/05/2020 à 09:49**

[quote]

Candidatez dès cette année avant que la réforme de sélection en Master ne reporte les sélections de M1 vers M2 à L3 vers le Master complet (1&2).

[/quote]

Pour notre fac c'est déjà opérationnel.

Pour 2020/2021 la sélection va s'opérer à la fois en L3 pour le M1 et en M1 pour le M2 le temps de faire la bascule (ce qui pose soucis à ceux qui entendaient redoubler leurs M1).

Du reste, sachant que vous disposez déjà d'un M2, il faudra bien expliquer les raisons de votre volonté d'effectuer un autre Master, sinon il n'est pas impossible qu'un jury de sélection écarte votre dossier au motif justement que vous êtes déjà diplômée.

Vous souhaitant bonne chance dans votre projet, et la bienvenue sur ce forum.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020 à 10:15**

Bonjour et bienvenue sur le forum

Je rejoins mes prédécesseurs. Si vous avez constaté que votre absence de formation en droit de la commande publique vous bloque dans votre recherche d'emploi, alors il est en effet

pertinent de faire un second M2 dans ce domaine.
Comme le dit Chris, il faudra bien expliquer cela dans votre lettre de motivation.

Petite question indiscreète : vous dites n'avoir pas pu vous inscrire en thèse, quelle en est la raison ?

Par **jujuriste**, le **06/05/2020** à **22:40**

Merci pour vos réponses et ça me conforte.

J'avais déjà commencé à candidater sauf que généralement à partir de 2 années sans scolarisation on est catégorisé en mode formation continue et non initial et il faut rencontrer les services de formation continue. Ce matin, j'ai reçu une réponse défavorable qui m'orientait justement vers une telle procédure.

Je n'ai pas eu d'inscription en thèse car mon directeur de mémoire malgré ma note de 15 a fait le choix de ne pas encadrer de thèse sans nous donner de raison. Nous étions 3 sous sa direction de mémoire et ce fut le même message pour tous. Malgré l'intervention du doyen de fac et directeur du master rien n'y fit.

J'ai essayé de trouver par moi-même mais les profs contactés ne prenaient que des étudiants qu'ils ont eu dans leurs cursus et mieux en M2. Ce que je comprends et partage parfaitement

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2020** à **08:12**

[quote]

J'ai essayé de trouver par moi-même mais les profs contactés ne prenaient que des étudiants qu'ils ont eu dans leurs cursus et mieux en M2. Ce que je comprends et partage parfaitement

[/quote]

Pour ma part, je trouve cela complètement idiot.

Le fait que vous ayez eu 15 à votre mémoire prouve que vous avez les capacités à mener une thèse.

Dans ma fac, il y a quelques doctorant(es) qui ont changé de directeur/directrice entre la thèse et le mémoire. L'enseignant(e) s'en fichait pas mal de n'avoir pas été l'encadrant de mémoire ou même d'avoir eu l'étudiant en M2.